

Déclaration de la personne ayant la jouissance du terrain
(si différent du demandeur)

Mme, Mr. CAUZIT Daniel

AUTORISE

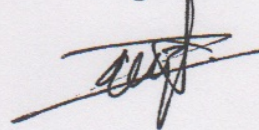
Association VAL-ULM représentée par M. LAÏVÉ Odier président
Mme, Mr., demandeur, à utiliser le terrain cadastré sous le

n° section φ.D., Parcelles n° 307-308-395
75-79-80-81
de la commune de Saux h.6.800, 83-84-85

pour la création et l'exploitation d'une plate-forme ULM permanente.

Fait à Saux, le 31 03 2016

signature



Pièces jointes :

- Déclaration de la personne ayant la jouissance du terrain
- Fiche de renseignements